

Compte rendu de la Séance du Conseil Municipal du 22 Février 2021

Objet : Demande de subvention DETR pour l'aménagement du Parking des Ecoles et de la Place du Champ de Foire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation du projet d'Aménagement du parking des Ecoles et de la place du Champ de Foire établi par le Bureau d'études DEJANTE. Cette estimation s'élève à la somme de 74 365.50€ HT soit 89 238.60€ TTC pour l'aménagement du Parking des écoles et à la somme de 84 497.61€ HT soit 101 397.13€ TTC pour la place du Champs de foire. Le montant total de ces travaux s'élève à 158 863.11€ HT soit 190 635.73€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte ce projet et décide de solliciter une subvention au titre de la DETR.

La dépense sera financée par la subvention et par un emprunt. Elle sera inscrite au Budget en section Investissement.

Objet : Demande de subvention DETR pour les travaux de voirie 2021.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis établis par l'entreprise LASCAUX pour les travaux routiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de retenir les travaux sur les voies communales de la Garenne-Inchalus et de la voie communale du Glaude. Ces travaux s'élèvent respectivement :

- Pour la route de la Garenne-Inchalus à 23 787,50€ HT soit 28 545.00€ TTC
- Pour la route du à 25 587.00€ HT soit 30704.40€ TTC

Soit un montant total de dépense de 49 374.50€ HT et 59 249,40€ TTC.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR.

La dépense sera inscrite au budget 2021 et sera financée par la subvention DETR et par les fonds de la commune.

Objet : Renouvellement des Baux Ruraux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ya lieu de procéder au renouvellement des baux ruraux ceux-ci étant arrivés à expiration. Ils seront établis pour une durée de 9 ans qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2030.

Les biens communaux étaient attribués à :

- Mr CHASSGNE Denis, parcelle AO n°105 de 1ha97a35ca pour un montant de location de 55,96€
- Mme BUISSON Chantal, parcelle AY n°178 de 1ha20a44ca pour un montant de location de 77,95€
- Mme RIVIERE Gisèle, parcelles AY n° 212 de 4ha64a44ca, AY n°43 de 40a45ca, AY n°51 de 2ha76a05ca, AY n°159 de 1ha40a30ca, AY n°167 de 1ha24a44ca et une partie de la parcelle AY 206(ancienne parcelle AY n°50) pour 75ares pour un montant de location de 817.29€.

Mr CHASSAGNE Denis et Mme BUISSON Chantal sont toujours preneurs des parcelles qu'ils ont en location. Madame RIVIERE a informé la mairie qu'elle cessait d'exploiter le 31 décembre 2020. Deux personnes sont intéressées par les parcelles louées à Madame RIVIERE. Monsieur BUISSON Jérôme par la parcelle AY n°212 et Monsieur SAGE Arnaud par les parcelles AY n° 43, Ay n°51, AY n°159, AY n° 167 et AY n°206.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de louer les biens communaux pour une durée de 9 ans soit du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 21 décembre 2030 ;

- Parcelle AO n° 105 d'une contenance de 1ha 97a 35 ca pour un montant de location de 55.96€ à Mr CHASSAGNE Denis.
- Parcelle AY n° 178 d'une contenance de 1ha 20a 44ca pour un montant de location de 77.95€ à Madame BUISSON Chantal « SCEA Domaine de la Combe »
- Parcelle AY n° 212 d'une contenance de 4ha 64a 44ca pour un montant de location 338.72€ à Mr BUISSON Jérôme « SCEA Domaine de la Combe ».
- Parcelles AY 43 d'une contenance de 40a45ca, AY51 d'une contenance de 2ha 76a 05ca, AY n°159 d'une contenance de 1ha 40a 30ca, AY n° 167 d'une contenance de 1ha 24a 44ca et partie de la parcelle AY 206, 75 ares, soit une contenance totale de 6ha 56a 40ca pour un montant de location de 478.88€ à Mr SAGE Arnaud.

Objet : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2013 le rythme scolaire sur le RPI Benayes-Meuzac-Montgibaud est de 4 jours et demi avec 3 heures d'activités périscolaires par semaine organisées par la commune. Lors de sa dernière réunion le 02 février 2021, le Conseil d'école, à l'unanimité de ses membres, était favorable à un passage à la semaine d'école de 4 jours et a proposé l'organisation suivante :

- Accueil : de 8 h 35 à 8 h 45
- Cours : de 8 h 45 à 12 h 15
- Pause Méridienne de 12 h 15 à 13 h 35
- Accueil : de 13 h 35 à 13 h 45
- Cours : de 13 h 45 à 16 h 15
- APC/ Garderie : de 16 h 15 à 16 h 45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres accepte la proposition du conseil d'école et donne un avis favorable pour un passage à la semaine de 4 jours.